



Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2020

Procès Verbal

Les adhérents de l'association "Athlé du Pays de Redon" (APR) ont été régulièrement convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui a lieu le vendredi 16 octobre 2020, à 19h30, à la Maison des Associations de Redon.

Le quorum est fixé par les statuts au quart des membres de l'association âgés de 16 ans au moins au jour de l'assemblée générale ordinaire, soit 196 personnes cette année (quorum : 49 personnes).

A 19h30, 51 personnes sont présentes (dont 17 procurations), le quorum est donc atteint et l'assemblée générale ordinaire peut débuter.

En raison de l'épidémie du COVID-19, l'assemblée générale se déroule dans le strict respect des règles sanitaires : gel hydro-alcoolique disponible à l'entrée de la salle, port du masque obligatoire pour chaque personne présente, respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Rapport d'activité du Président, bilan des effectifs, bilan fédéral
- 2 - Rapport financier
- 3 - Bilan sportif de la saison 2019 / 2020
- 4 - Objectifs sportifs pour la nouvelle saison 2020 / 2021
- 5 - Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration (présentation des candidats et vote)
- 6 - Questions diverses - Débat

1 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRESIDENT

Le Président, Rémy HOMMETTE, commence par remercier les membres de l'association présents à l'assemblée générale et présente son rapport d'activité :

"Il est bien difficile cette année de parler d'une saison sportive raccourcie, dont le déroulement a été fortement perturbé par des éléments extérieurs, je pense bien sûr à l'épidémie du COVID-19, au confinement de plusieurs semaines au printemps dernier et au protocole sanitaire à respecter depuis la reprise des entraînements.

A cause du COVID-19, vous n'avez pas pu participer aux divers événements qui rythment habituellement une saison (pas de trails, pas de championnats, annulation des Marronnaises).

Quoi qu'il en soit, vous êtes nombreux à avoir repris l'entraînement en début de saison et je vous remercie tous pour votre participation régulière aux séances, malgré les contraintes. J'espère que tout le monde a trouvé sa place.

Toutefois, il nous faut faire attention à bien respecter le protocole sanitaire et être rigoureux lors de l'utilisation des locaux mis à notre disposition : bien renfermer les vestiaires à clés lors des entraînements, surtout à la fin des séances, ramasser les bouteilles qui restent sur le bord la piste...

Je remercie la commission animation pour tout le travail accompli au cours de la saison et sans laquelle les manifestations habituelles de l'APR (Marronnaises, manche du challenge Mario Gatti, meeting en salle, loto annuel, repas du club, week-end sportif et détente) ne pourraient se dérouler dans de bonnes conditions (organisation, gestion, réservation et suivi des événements).

Comme vous le savez, cette commission cesse ses fonctions cette année, face au constat que de moins en moins d'adhérents participent aux activités qu'elle propose. Vous avez tous reçu le communiqué de la commission animation expliquant le pourquoi de cet arrêt.

Par ailleurs, il est important que nous puissions continuer à élargir le nombre d'entraîneurs, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes et éviter ainsi la lassitude et l'érosion de nos bénévoles.

Un petit retour en arrière : il y a 10 ans nous étions 15 encadrants et aujourd'hui nous sommes seulement 9 encadrants bénévoles et 1 salarié à temps partiel.

Les nouvelles installations sportives en cours d'aménagement actuellement par la Ville de Redon (piste synthétique et équipements annexes) vont nous permettre de pratiquer notre activité dans de très bonnes conditions à l'avenir.

Cependant, le club ne pourra pas accueillir dans de bonnes conditions les personnes qui voudront faire de l'athlétisme si nous n'arrivons pas à mobiliser de nouveaux encadrants. Il y a donc réellement urgence qu'un renouvellement se produise.

Je remercie la Municipalité de Redon et les services techniques communaux pour tout le travail réalisé sur le projet du stade d'athlétisme synthétique. Merci également d'avoir associé le club dès le début du projet.

La nouvelle piste et toutes les installations annexes permettront à l'APR d'organiser des compétitions (interclubs, championnats et meeting). Mais il faudra de nombreux bénévoles au sein du club pour permettre un bon déroulement de ces manifestations.

Si nous n'arrivons pas à mobiliser et à motiver les adhérents afin de valoriser cet équipement de très grande qualité, il restera sous-utilisé et ce serait une mauvaise image de l'APR vis-à-vis de la Municipalité de Redon.

Nous devons donc tout faire, collectivement, pour permettre au club d'organiser des événements.

L'APR est partenaire et club support de plusieurs organisations de la région redonnaise (trails de Saint-Vincent-sur-Oust, Saint-Perreux, Renac / Saint-Just, Bains sur Oust). Ce sont des épreuves où l'on voit habituellement beaucoup les couleurs du club.

Malheureusement, nous avons peu de résultats cette année suite à l'annulation de toutes ces courses. A noter toutefois que jusqu'aux Championnats de France de cross, les résultats des athlètes du club étaient prometteurs.

Je remercie aussi la Municipalité de Saint-Perreux pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour les entraînements des plus jeunes (éveils et poussins), entre la Toussaint et Pâques, ainsi que pour l'organisation d'une rencontre départementale.

Je terminerai en remerciant les athlètes qui mettent un terme à leur fonction après des années de service en tant que membres du Bureau : Nathalie LORFEUVRE, Christelle RENAUD, Elisabeth RIO et Alain DAVID.

Merci à tous et bonne saison 2021"

Le Président évoque ensuite l'évolution des effectifs de l'APR :

Cette année, le club a vu ses effectifs légèrement diminuer, passant de 319 licenciés lors de la saison 2018 / 2019 à 295 membres pour la saison 2019 / 2020, soit 24 personnes de moins.

A noter que c'est la catégorie séniors qui a perdu le plus de licenciés, avec 21 en moins par rapport à la saison précédente. A contrario, c'est la catégorie espoirs qui en a gagné le plus (+ 7 licenciés). Toutes les autres catégories sont restées stables, avec une variation des effectifs, à la hausse ou à la baisse, de 4 licenciés maximum.

Effectifs de l'APR pour la saison 2019 / 2020 :

- ↪ 295 licenciés, dont 135 masters (vétérans), 16 séniors, 11 espoirs (U23), 13 juniors (U20), 29 cadets (U18), 24 minimes (U16), 22 benjamins (U14), 19 poussins (U12), 24 éveils (U10) et 2 baby athlé (U7)
- ↪ Répartition par sexe : 170 hommes et 125 femmes
- ↪ Répartition par catégorie : 162 adultes (Ma/Se/Es) et 133 jeunes (Ju/Ca/Mi/Be/Po/Ea/Bb)

Classement du club (par points) :

- ↪ 287^{ème} / 1859 clubs affiliés à la FFA au niveau national
- ↪ 24^{ème} / 104 clubs au niveau régional (Bretagne)
- ↪ 9^{ème} / 41 clubs au niveau départemental (Ille-et-Vilaine)
- ↪ Total de 1 054 points obtenus par 157 athlètes pour la saison 2019 / 2020
- ↪ Rappel : 1 581 points obtenus par 179 athlètes lors de la saison 2018 / 2019

Remarque : la saison sportive 2019 / 2020 a été très perturbée par l'épidémie de COVID-19 et de nombreuses compétitions ont été annulées à partir du printemps. C'est la raison pour laquelle le nombre de points obtenus par le club a fortement diminué par rapport à la saison précédente.

2 - RAPPORT FINANCIER

La Trésorière, Chantal HOUIX, présente le rapport financier (présentation des comptes pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020).

① Dépenses :

- manifestations adultes : 4 630,10 €
- manifestations jeunes : 1 771,70 €
- frais de fonctionnement : 6 737,88 €
- Achats (matériel, maillots, divers...) : 4 523,20 €

② Recettes :

- manifestations (Mario Gatti, Marronnaises, loto) : 8 295,33 €
- fonctionnement (licences, subventions, transferts) : 12 894,20 €

③ Résultats :

- total des dépenses : 17 662,88 € (rappel saison précédente : 16 883,27 €)
- total des recettes : 21 189,53 € (rappel saison précédente : 20 073,45 €)
- le bilan financier de la saison 2019 / 2020 laisse donc apparaître un excédent de 3 526,65 € (rappel : excédent de 3 190,18 € pour la saison 2018 / 2019)

3 - BILAN SPORTIF DE LA SAISON 2019 / 2020

Roland SEROT présente les principaux résultats sportifs de la saison passée, en rappelant toutefois que cette saison 2019 / 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire liées au COVID-19.

En effet, de nombreuses courses et compétitions ont dû être annulées à partir du mois de mars.

Par conséquent, les résultats des athlètes de l'APR sont beaucoup moins nombreux que les saisons précédentes. Pour autant, on peut noter les principaux résultats suivants :

- Plusieurs athlètes ont réalisé de bonnes performances lors de différentes compétitions qui ont eu lieu au cours de la saison (essentiellement cross et piste), parmi lesquels on peut citer :
 - Jeunes : Léa ALLAIN (Ca), Hélène METAYER (Ju), Ines RAIMBAULT (Ca), Pierre-Antoine LE BOT (Mi), Eric METAYER (Ca), Erwan PROVOST (Ca)...
 - Adulte : Maelys LATIF (Es), Camille PERRONNO (Se), Maxandre DRUNEAU (Es), Laurent BATAIS (Ma), Bernard DELEFORTRIE (Ma), Nicolas PENCREC'H (Ma)...
 - Au total 18 records du club ont été battus cette saison
- Médaille d'or pour Bernard DELEFORTRIE sur le 1 500 m (catégorie M 60) aux Championnats de France Master sur piste à Chalon-sur-Saône
- Podium pour Pierre-Antoine LE BOT (3^{ème} dans la catégorie minime) aux championnats de Bretagne de cross à Quimper, ainsi qu'aux pré-France de cross (1/2 finale interrégionale) à Carnac
- 23 athlètes qualifiés (en individuels et par équipe) aux pré-France de cross à Carnac
- 5 athlètes qualifiés aux championnats de France de cross à Montauban (épreuve annulée)
- 14 juges et entraîneurs classés IR1 et R1

4 - OBJECTIFS SPORTIFS POUR LA NOUVELLE SAISON 2020 / 2021

Le Président, Rémy HOMMETTE, présente les principaux objectifs sportifs du club pour la nouvelle saison 2020 / 2021 :

- Participation d'un maximum d'athlètes (jeunes et adultes) aux cross cet hiver, notamment aux championnats départementaux (Combours le 10 janvier 2021)
- Qualification d'un maximum d'athlètes (jeunes et adultes) aux championnats de Bretagne de cross à Questembert (24 janvier 2021), aux pré-France à Eu (Normandie - 7 février) et aux championnats de France qui auront lieu à Montauban (Occitanie - 27 et 28 février)
- Participation d'un grand nombre d'athlètes aux courses locales
- Maintien et si possible augmentation du nombre de jeunes qualifiés aux championnats de Bretagne en salle et sur piste, ainsi qu'aux 1/2 finales interrégionales
- Maintien du classement du club en Nationale 3
- Augmenter le nombre d'encadrants au sein du club (entraîneurs et juges)
- Organiser l'inauguration de la nouvelle piste d'athlétisme synthétique

5 - RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 novembre 2018, il est procédé au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration de l'association.

Nom des cinq membres sortants : Alain DAVID, Nathalie LORFEUVRE, Christelle RENAUD, Elisabeth RIO et Stéphane TRICARD.

En outre, Philippe HOAREAU est démissionnaire.

Compte-tenu du nombre maximum de membres au sein du conseil d'administration, fixé à 18 dans les nouveaux statuts, 9 postes sont à pourvoir.

Nom des membres ayant fait acte de candidature : Jean-Jacques COLLIN, Anne-Céline LABARRE et Stéphane TRICARD.

Le Président demande si d'autres membres de l'association souhaitent présenter leur candidature à un poste d'administrateur, mais aucun autre adhérent ne se porte candidat.

Après un vote à main levée, les 3 candidats sont élus à l'unanimité.

A l'issue de la présente assemblée générale, le conseil d'administration est donc composé des 12 personnes suivantes :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - Jean-Jacques COLLIN | - David MANDIN |
| - Yann HAMON | - Christophe NOBLET |
| - Rémy HOMMETTE | - Bernard ROUXEL |
| - Chantal HOUIX | - David SANTERRE |
| - Anne-Céline LABARRE | - Roland SEROT |
| - Sébastien LIBOT | - Stéphane TRICARD |

Six postes restent non pourvus au sein du conseil d'administration.

6 - QUESTIONS DIVERSES - DEBAT

Rémy HOMMETTE évoque à nouveau le projet d'aménagement de la nouvelle piste synthétique au stade municipal, dont les travaux ont commencé au mois de septembre.

Il passe la parole à Monsieur Benoît QUELARD, adjoint au Maire de Redon chargé du sport, afin qu'il puisse présenter le projet.

Monsieur QUELARD précise que la Ville a longtemps recherché un accord avec Redon Agglomération pour que la nouvelle piste soit un investissement intercommunal, mais qu'elle a finalement décidé de réaliser seule cet équipement afin de ne pas différer plus longtemps sa réalisation.

Préalablement aux travaux, la Commune avait lancé en début d'année une étude pour définir précisément les besoins concernant la piste d'athlétisme, en concertation avec tous les utilisateurs concernés (club et scolaires). Il s'agissait également de concevoir un projet qui soit cohérent avec les moyens financiers de la Ville de Redon.

Au final, il a donc été décidé de réaliser une piste comportant 8 couloirs sur la totalité de l'anneau et le choix s'est porté sur une couleur bleue, afin notamment de démarquer la piste de Redon des autres pistes qui existent en Bretagne.

Le budget global de la piste et de ses équipements annexes (aires de saut, de lancer...) s'élève à environ 1 million d'euros, somme sur laquelle la Commune percevra environ 500 000 euros de subventions de différents partenaires (soit 50 % du montant de l'investissement).

La piste devrait pouvoir être utilisable à partir du mois de décembre, après réalisation de la première couche d'enrobé. Cependant, les travaux ne seront totalement terminés qu'au mois d'août ou septembre 2021, car l'application de la résine (dernière couche du revêtement) nécessite des conditions climatiques très strictes (pas de températures trop froides, ni trop d'humidité).

Benoît QUELARD souligne l'importance des investissements de la Ville en matière d'équipements sportifs cette année, avec la réalisation des terrains de rugby au stade du Pâtis, l'aménagement d'un terrain de football synthétique au stade municipal, ainsi que la réfection des deux terrains de tennis couverts (travaux réalisés sur deux ans).

Il précise qu'il souhaiterait également voir aboutir le projet d'une nouvelle salle de gymnastique car il s'agit là aussi d'un équipement indispensable pour les scolaires et les clubs sportifs.

Pour terminer, Monsieur QUELARD précise que le nombre et la qualité des équipements sportifs contribuent à l'attractivité globale de la Ville. Il s'agit d'équipements structurants qui participent à une politique de marketing territorial.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président décide de clore cette assemblée générale.

Fait à Redon, le 26 octobre 2020

Le Président	la Trésorière	le Secrétaire
 Rémy HOMMETTE	 Chantal HOUIX	 Stéphane TRICARD